

RECAPITULATIF DES REGLES DE DEPARTAGE DU MOUVEMENT INTRA ACADEMIQUE 2020 POUR TOUS LES CORPS

- Une demande peut être présentée :
 - Au titre d'une priorité légale : rapprochement de conjoints ; travailleur handicapé ; CIMM ; quartier urbain difficile ; suppression de poste.
 - Toutes les priorités légales sont équivalentes.
 - Pour convenance personnelle (CP)
- Lorsque le poste est demandé par plusieurs candidats, la procédure de départage est mise en œuvre dans l'ordre suivant :
 - 1- Départage favorable à la candidature relevant de priorités légales si concurrence entre priorités légales et convenances personnelles.
 - 2- Départage favorable à la candidature réunissant le plus de priorités légales si concurrence entre des candidatures relevant exclusivement de priorités légales.
 - 3- Départage favorable à la candidature obtenant le premier critère subsidiaire si concurrence entre des candidatures réunissant le même nombre de priorités légales (Les critères subsidiaires sont pris l'un après l'autre et dans l'ordre du tableau).
 - 4- Départage favorable à la candidature obtenant le premier critère subsidiaire si concurrence entre des candidatures relevant exclusivement de convenances personnelles (Les critères subsidiaires sont pris l'un après l'autre et dans l'ordre du tableau).

Priorités légales				Critères subsidiaires											
RC	Hand.	CIMM	Quartier urbain difficile	CP		Durée RC	Nb d'enfant RC	Durée Dispo, CP, Détachement	Situation famille	Caractéristiques du poste	Anc.de poste	Anc.de corps	Grade	Echelon	AGS
				Mesure de carte	Oui/Non										
Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	Valeur	Valeur	Valeur	Oui/Non	Oui/Non	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur